

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 15 juillet 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 45 / 2022

Objet de l'autorisation : Installation de totems publicitaires devant 2 halls industriels.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Armand Kariger
27, route de Luxembourg
L-4972 Dippach

Localisation de la construction : 25 et 27, Op de Géieren
L-4970 Sprinkange
Num.cad. 1705/3134 & 1705/3135
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.